



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
B.P. 14 - 18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04 - 📠 02.48.26.96.12
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 4 JUILLET 2022
Portant réglementation du stationnement et
de la circulation
Rue et Parking du Jeu de Paume
Pour les festivités du jeudi 14 juillet 2022

Le Maire de la Commune d'Henrichemont (Cher)

- Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu l'intérêt général ;
- Considérant qu'il y a lieu de sécuriser les participants, les intervenants et les riverains Rue du Jeu de Paume et Parking du Jeu de Paume, le jeudi 14 juillet 2022 à l'occasion des festivités du 14 juillet.

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit Rue du Jeu de Paume et Parking du Jeu de Paume, le jeudi 14 juillet 2022 de 7h à 17h00.

Article 2^{ème} : La circulation sera interdite Rue du Jeu de Paume, le jeudi 14 juillet 2022 de 7h00 à 17h00.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par les Services Techniques d'Henrichemont.

Article 4^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Henrichemont,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Chef des Sapeurs-Pompiers,

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20220704-2022-66AR-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2022

Le Maire,
Gilles BUREAU

